

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
TROISIEME REGION MILITAIRE
CHAHID BEN BOULAID MUSTAPHA
DIRECTION REGIONALE DES INFRASTRUCTURES MILITAIRES

MISE EN DEMEURE N°01

Conformément au contrat N° **105/2024** du **24/11/2024**, portant sur <<la réalisation des travaux au niveau d'une unité/Béchar>>, conclu d'un délai de **(10) mois**, et compte tenu de ce qui suit:

- **Travaux en retard par rapport aux délais consommés;**
- **Le non – commencement la réalisation de certains travaux;**
- **Abandonne du chantier.**

Une mise en demeure N° 01 est adressée à L'entreprise des travaux de Bâtiment en TCE <<**HABAB Mohammed Mostapha**>>, sise à Hai Gourai N°12 S 142/Béchar, pour active la cadence des travaux et rattraper le retard notable ainsi d'entamer la réalisation des travaux non réalisés, avec le renforcer du chantier en moyens humain et matériels nécessaires et ce, au cours de **huit (08)** jours à partir de la date de publication de la présente à la presse nationale et au Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public.

Faute d'obtempérer à la présente, il sera procédé à l'application des mesures coercitives prévues conformément à la réglementation en vigueur la résiliation au tort exclusif de votre entreprise.